



Communiqué

Pour diffusion immédiate

L'ÉCLAIRAGE DE RUE PASSE AUX DEL

Sainte-Martine, le 19 décembre 2019 – La Municipalité de Sainte-Martine a octroyé un contrat pour la conversion de l'ensemble de ses lampes de rue à l'éclairage aux diodes électroluminescentes (DEL). L'éclairage aux DEL permettra de procurer d'importantes économies d'énergie et la réduction des frais d'entretien en plus d'optimiser la visibilité et la sécurité des déplacements des citoyennes et citoyens.

À la suite d'un appel d'offres public lancé par la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé de la FQM et a ainsi pu conclure un contrat avec la firme Énergère Inc.. L'entreprise procédera à la fourniture et à l'installation de l'ensemble des luminaires aux DEL du territoire. Un contrat représentant une somme de 156 368 \$. L'installation des 413 lampadaires débutera en mars 2020 si les conditions météorologiques le permettent.

AVANTAGES

Les ampoules à DEL offrent une qualité de lumière aussi performante que les lampes incandescentes, mais durent au moins 15 fois plus longtemps et consomment moins d'énergie que les ampoules fluocompactes. Le remplacement de l'ensemble des luminaires sur le territoire réduira les coûts reliés à la consommation énergétique et à l'entretien des lampes de plus de 32 000 \$ par année, soit près de 80 % des dépenses actuelles. De plus, la conversion de l'éclairage aux DEL répond à l'objectif de la politique familiale d'augmenter le sentiment de sécurité de la population en améliorant la visibilité, entre autres sur le réseau routier. « En plus de répondre à nos besoins d'économie d'énergie et de réduction de l'impact sur l'environnement, ce passage aux DEL permettra d'accroître la sécurité des usagères et usagers qui circulent dans les rues et sur les trottoirs. Ce type d'éclairage nous offre une meilleure lecture des couleurs et des contrastes. Une lumière plus adéquate permettra à tous les utilisatrices et utilisateurs de la route de mieux se voir » affirme la mairesse Maude Laberge.

- 30 -

Source :
Audrey Caza
Responsable des communications
communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca
450 427-3050 poste 241